



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 80612

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes atteintes de fibromyalgie. En effet, l'académie de médecine reconnaît l'existence de ce syndrome et la nécessité d'un traitement individualisé pour les personnes atteintes. Pourtant, la fibromyalgie n'est pas considérée comme une maladie longue durée par la sécurité sociale. Par ailleurs, les patients atteints selon des niveaux divers peuvent difficilement faire valoir leur problème dans le monde du travail. Non reconnus comme travailleurs handicapés, ils parviennent difficilement à exercer un travail même à temps partiel. Par conséquent cela pose des problèmes de ressources pour ces personnes qui se voient enfermées dans le RSA sans perspective de pouvoir en sortir. Aussi il lui demande quelques sont les intentions du Gouvernement pour mieux accompagner ces personnes dans le traitement de leur maladie et dans leur insertion nécessaire dans le monde du travail en fonction de leurs aptitudes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80612

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6282

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)